

*Mission Permanente
du Royaume du Maroc*

Genève



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية

34

جنييف

-seul le texte prononcé fait foi -

16^{ème} session du Groupe de travail sur l'Examen Périodique Universel

Examen du Canada

Intervention de la délégation du Royaume du Maroc

Genève, le 26 avril 2013

MM

Monsieur le Président,

Permettez-moi, tout d'abord, de remercier S.E.Mme l'Ambassadeur Représentant Permanent, et la délégation qui l'accompagne, pour la présentation du deuxième rapport national de leur pays, et pour l'approche consultative ayant présidé à sa préparation.

1- L'engagement du Canada en faveur de la reconnaissance, du plein respect, et de la promotion des droits de tous les canadiens sans discrimination aucune, ressort clairement du rapport national, dont le contenu témoigne de la détermination de ce pays à parachever la construction d'une société multiculturelle fondée sur les principes de tolérance d'ouverture et de diversité.

Les paragraphes 89 et 90 font état d'un nombre de mesures prises par le Canada en vue de lutter contre la discrimination. *Le Maroc encourage le Canada à adopter davantage de mesures visant à protéger les droits linguistiques des groupes minoritaires et à combattre la discrimination dans l'enseignement.*

2- D'autre part, le Maroc salue les programmes mis en place par le Canada en faveur de la protection des droits des peuples autochtones, tel que détaillés dans le paragraphe 16. Tout en félicitant le Canada pour les progrès réalisés dans ce cadre, *nous lui recommandons de prendre davantage de mesures pour accroître la représentation politique des personnes autochtones, et d'élargir le dialogue avec les communautés autochtones afin que celles-ci puissent mieux faire valoir leurs perspectives dans le processus décisionnel.*

3- S'agissant des droits des travailleurs migrants, ma délégation prend note des mesures prises par le Canada pour prévenir les risques de leur exploitation, telles qu'énumérées dans les paragraphes 120 and 121.

Le Maroc apprécie grandement les efforts du Gouvernement fédéral du Canada pour sensibiliser continuellement les gouvernements provinciaux et territoriaux, afin de garantir l'accès des travailleurs étrangers aux mesures de protection appropriées et aux services auxquels ils ont droit.

Le Maroc saisit cette occasion pour recommander au Canada de ratifier la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

Par ailleurs, ma délégation souhaite savoir si lesdites politiques en faveur des travailleurs migrants prennent en considération la nécessité de préserver leur identité et culture d'origine pour leur permette de garder leurs liens avec leur pays d'origine ?

Je vous remercie Monsieur le Président.